

**Projet d'élargissement du chemin Pink
entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes
par la Ville de Gatineau**

Dossier : 6211-06-127

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 25 novembre 2010 au 10 janvier 2011**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes par la Ville de Gatineau* a pris fin le 10 janvier 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 11 novembre 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 25 novembre 2010 au 10 janvier 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau vise à solutionner les problèmes de circulation et de sécurité, à améliorer l'état de la chaussée, à atténuer les nuisances de la circulation lourde, à sécuriser les manœuvres de virage à gauche dans les carrefours et à rendre plus sécuritaires les déplacements des piétons et des cyclistes.

Ce projet transformerait la route rurale actuelle en un boulevard urbain, à quatre voies de 3,5 m de largeur séparées par un terre-plein central et ayant une emprise d'une largeur maximale de 55 m. Les accotements seraient pavés et un sentier multifonctionnel serait construit en parallèle. Le concept de boulevard urbain serait renforcé par la présence d'un système d'éclairage dans le terre-plein central, par des voies de refuge d'autobus aménagées près des carrefours et par des feux de circulation.

Le projet d'élargissement du chemin Pink prévoit trois phases :

- la construction prioritaire d'un premier tronçon de 0,45 km compris entre les intersections avec la rue de la Gravité et le boulevard des Grives ;
- la construction à moyen ou long terme d'un second tronçon de 2,65 km entre les intersections avec le boulevard des Grives et le chemin Vanier ;
- la construction non planifiée d'un troisième tronçon de 0,72 km entre l'intersection avec le chemin Vanier et le futur boulevard Deschênes.

Le coût des deux premières phases du projet, entre la rue de la Gravité et le chemin Vanier, est évalué à 17,5 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 25 novembre 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent :

la sécurité et la circulation :

- **tronçon 1** : de la rue de la Gravité au boulevard des Grives :
 - l'amélioration de la fluidité de la circulation après les travaux ;
 - les retards fréquents au travail dus à la congestion ;
 - le sentier multifonctionnel du côté sud du chemin Pink ;
 - l'accotement pavé pour les cyclistes tout au long du chemin Pink ;
 - la possibilité que ce secteur subisse une augmentation du débit routier et son effet éventuel sur la qualité de l'air ;
 - la sécurité du virage à gauche à l'intersection de la rue de la Brise et du chemin Pink ;
 - la demande d'une voie réservée pour le transport en commun ;

- **tronçon 2** : du boulevard des Grives au chemin Vanier :
 - le danger pour les piétons et les cyclistes de traverser l'intersection du chemin Vanier causé par l'excès de vitesse de certains automobilistes ;
 - les critères utilisés par la Ville pour déterminer la réduction de la vitesse des véhicules lorsqu'ils arrivent de l'axe nord-sud, dans la zone à 4 voies, à l'intersection du chemin Vanier et de la rue du Plateau ;
 - l'augmentation de la limite de vitesse permise à 70 km/h sur une portion du chemin Vanier du Nord vers le sud, à la hauteur de l'intersection avec le chemin Pink, zone pour laquelle les citoyens ont fait de nombreuses démarches afin de réduire cette limite à 50 km/h ;
 - le refoulement potentiel à l'intersection de la rue Vanier et de la rue du Plateau ;
- **tronçon 3** : du chemin Vanier au futur boulevard Deschênes :
 - le potentiel développement résidentiel au nord du corridor Deschênes;
 - l'éventualité d'une autoroute pour prolonger le corridor Deschênes ;

le projet

- la justification ;
- l'échéancier, les prochaines étapes à franchir et la justification de l'échéance du projet fixé en 2025 ;
- la planification de l'aménagement du territoire en fonction du niveau de circulation ;
- les limites du périmètre d'urbanisation et de la zone agricole au nord du chemin Pink et à l'ouest du chemin Vanier ;
- **tronçon 1** : de la rue de la Gravité au boulevard des Grives :
 - l'absence de mesures pour contrer le bruit pour les résidents de la rue de l'Hémisphère ;
 - la proximité des résidences de la rue de l'Hémisphère et de la rue du Solstice au chemin Pink ;
 - les motifs de l'élargissement de la voie de circulation ;
- **tronçon 2** : du boulevard des Grives au chemin Vanier :
 - la suggestion d'élargir l'axe à 6 voies dans le prolongement du corridor Deschênes en direction sud vers l'Ontario ;
 - les détails de l'aménagement du carrefour à l'intersection du chemin Vanier ;
- **tronçon 3** : du chemin Vanier au futur boulevard Deschênes :
 - la suggestion de relier le secteur rural d'Aylmer à l'autoroute 50 par le corridor Deschênes ;

le bruit :

- **tronçon 1** : de la rue de la Gravité au boulevard des Grives :
 - l'installation de murs anti-bruit du chemin Vanier jusqu'au boulevard Saint-Raymond ;
 - l'augmentation du niveau sonore ambiant à certaines résidences ;
 - la possibilité de l'augmentation du niveau sonore aux heures de pointes ;
 - la remise en question des critères du promoteur pour appliquer des mesures d'atténuation du bruit ;
 - les répercussions du niveau sonore sur la santé physique et mentale ;

- **tronçon 3** : du chemin Vanier au futur boulevard Deschênes :
 - la remise en question de l'évaluation du niveau sonore en 2031 ;

l'eau :

- les mesures mises en place pour protéger la qualité des eaux ;
- la demande de mesures pour protéger le ruisseau des Fées contre les détritiques jetés le long du chemin Pink ;
- la préservation des ruisseaux après les travaux ;
- la qualité de l'eau du ruisseau Moore ;
- l'érosion et la sédimentation dans les ruisseaux Moore et des Fées suite à l'augmentation des surfaces pavées additionnelles ;

les autres préoccupations :

- les répercussions sur la faune provenant du Parc de la Gatineau ;
- la remise en question des études sur les répercussions du projet sur la Reinette faux-grillon, les reptiles et les amphibiens ;
- la création d'un inventaire des insectes du milieu ;
- le manque d'information sur la largeur du tracé pour les trois phases à l'étude ;
- l'étalement urbain favorisé par le projet ;
- l'absence de consultation auprès des instances scolaires pour la protection des écoliers ;
- l'identification de l'instance responsable du suivi du projet ;
- l'engagement du promoteur à compenser la perte des milieux humides ;
- la transmission de vibrations aux résidences par le sol.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresse
Ville de Gatineau, au Centre de services – Secteur de Hull	775, boulevard de la Carrière, Gatineau
Bibliothèque Lucy-Faris	115, rue Principale, Gatineau

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
24 novembre 2010	Le Soleil	
24 novembre 2010	La Presse	
24 novembre 2010	Le Droit	
1 ^{er} décembre 2010		Le Bulletin
1 ^{er} décembre 2010		La Revue

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
25 novembre 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	187	Site du BAPE
15 décembre 2010 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le 15 décembre 2010
Lieu	Salle de banquet du Centre communautaire Tétréau Parc Moussette, 361, boul. de Lucerne, Gatineau
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran Tardif, conseiller en communication
Promoteur	M. Frédéric Tremblay, conseiller en environnement, Ville de Gatineau M. Jean Roberge, directeur, Environnement, CIMA+ M. Jean-François Mouton, chargé de projet, Environnement, CIMA
Assistance	82 personnes
Durée	3 h 15

Les relations de presse

Plusieurs médias étaient présents à la séance d'information : le quotidien régional *Le Droit*, les hebdomadaires régionaux *La revue* et le *Bulletin d'Aylmer*, ainsi que *TVA* et *Radio-Canada*.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 25 novembre 2010, la nouvelle a été reprise par *forum.skyscraperpage.com*. Le quotidien *Le Droit* a fait mention de la justification du projet, des caractéristiques du projet et de la tenue de la séance d'information du 15 décembre prochain. Une entrevue portant sur la participation des citoyens au mandat d'information et de consultation du dossier par le public a été accordée au *CJRC 104,7 FM Outaouais*.

Après la séance d'information, le quotidien *Le Droit* a fait le survol des préoccupations soulevées lors de la séance et a mentionné que des résidants étaient venus en grand nombre pour se prononcer en faveur de la tenue d'une audience publique. Pour leur part, les stations de radio *CFTX (Cap Rock)* et *98,5 FM* ont fait mention de l'inquiétude de certains citoyens quant aux répercussions du projet, plus particulièrement en ce qui concerne le bruit que ce projet générerait.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune mention n'était faite concernant les communautés autochtones. Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour sa part pris connaissance du projet et a indiqué ne pas souhaiter être consulté ultérieurement considérant que ce projet ne comportait pas véritablement de dimension autochtone qui puisse interpeller leur organisation. Finalement, selon le MDDEP, aucune communauté autochtone ne serait touchée par le projet.

Québec, le 18 janvier 2011

Louise Bourdages, conseillère en communication

En collaboration avec Alexandre Corcoran Tardif, conseiller en communication